



Les assistants de service social au 1^{er} mars 2011 : quelques caractéristiques

Cette étude, réalisée en 2011, concernant la situation des assistants sociaux, est initiée par le bureau de la gestion prévisionnelle des personnels BIATOSS (DGRHC1-1)

L'objectif est de valoriser les informations concernant les personnels, en mettant à la disposition de la communauté éducative des éléments objectifs afin de dégager les caractéristiques de la filière sociale et de ce corps.

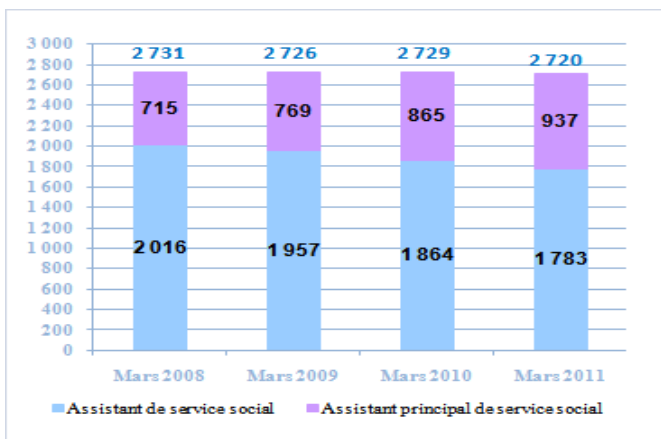
Effectifs et caractéristiques démographiques

Des effectifs en légère baisse depuis 2008

Les données figurant dans cette étude sont issues de l'annuaire AGORA à la date du 1er mars 2011. Les données relatives aux autres personnels concernent les autres personnels BIATSS affectés au sein du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. En revanche, concernant les données relatives aux personnels non titulaires, il s'agit des BIATSS de l'enseignement scolaire et supérieur.

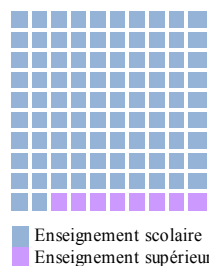
Si on constate entre mars 2008 et mars 2011 une légère diminution globale des effectifs du corps, ceux concernant le grade d'assistant principal augmentent.

Evolution depuis 2008 des effectifs des assistants de service social



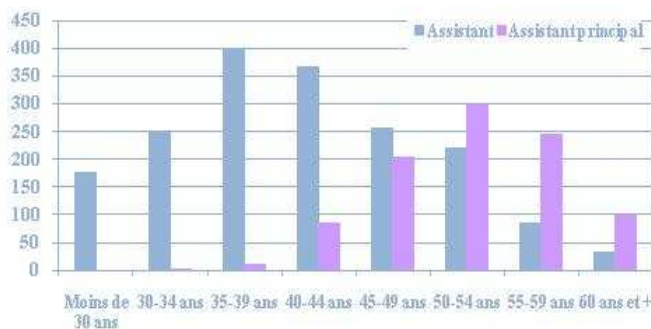
Une répartition par programme essentiellement sur l'enseignement scolaire – Vie de l'élève

La très grande majorité des assistants de service social sont sur le programme de l'enseignement scolaire pour 92% d'entre eux, et 8 % dans l'enseignement supérieur.



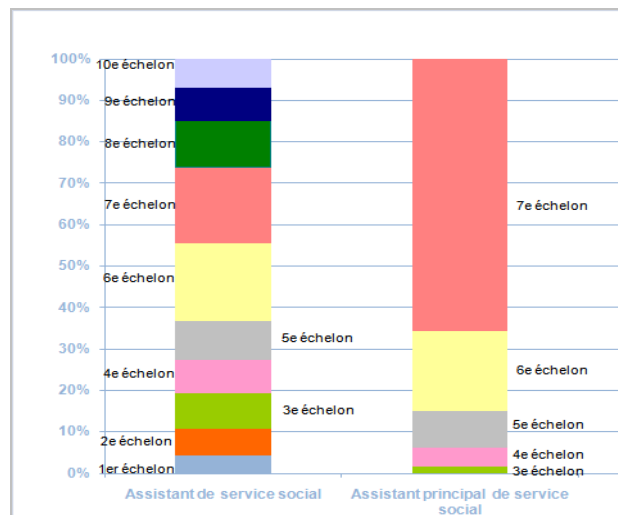
Une population âgée...

La répartition des effectifs cumulés par grade dans chaque tranche d'âge montre une prépondérance de la tranche des 50-54 ans. Si le nombre d'assistant de service social augmente jusqu'à la tranche d'âge des 35-39 ans, il diminue ensuite, alors que le nombre d'assistants principaux est au maximum dans la tranche d'âge des 50-54 ans.



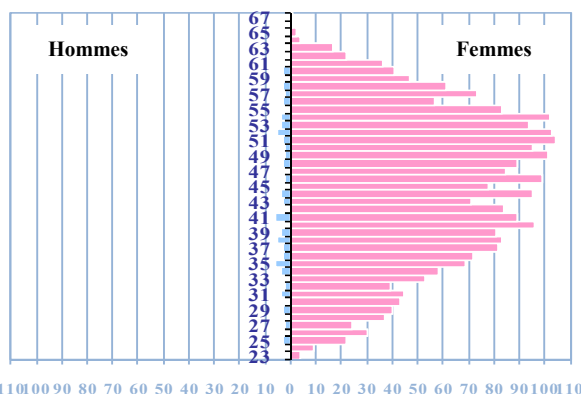
... et répartis différemment dans les échelons selon le grade

Les effectifs les plus importants se situent au 6^{ème} échelon (assistant de service social) et 7^{ème} et dernier échelon (assistant principal de service social)



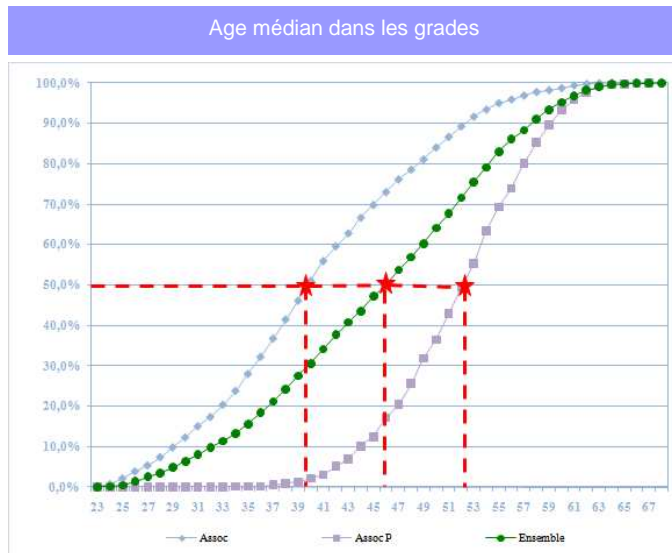
Une population presque exclusivement féminine

La profession est très féminisée puisque les femmes représentent 96 % de ce corps.



⑤ Une population dont l'âge se situe dans la moyenne des personnels BIATSS (44,9 ans)

L'âge moyen des personnels en activité dans le corps des assistants de service social est de 44,9 ans. Cet âge diffère peu selon les sexes, les hommes sont âgés en moyenne de 43,4 ans et les femmes en moyenne de 44,9 ans. C'est dans le grade d'assistant principal de service social que l'âge moyen est le plus important : 52,3 ans, s'expliquant par le mode de recrutement.

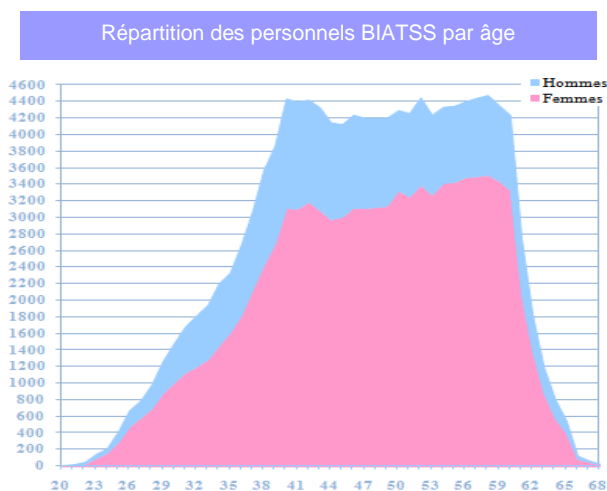


L'âge médian est de 40 ans pour les assistants de service social, de 53 ans pour les assistants principaux et de 45 ans pour l'ensemble du corps.

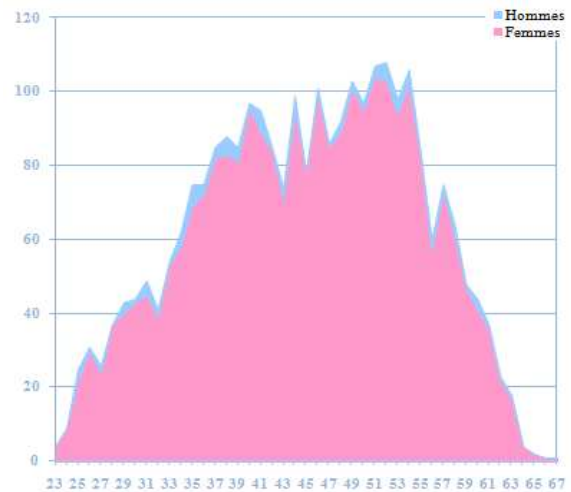
⑤ Une courbe des âges presque identique pour les ASSOC et les BIATSS.

On constate une forme presque identique des deux courbes (voir tableau « répartition des personnels BIATSS par âge » ci-après).

Concernant le corps des assistants de service social, la pyramide des âges est en « dent de scie », et plus particulièrement de 35 à 65 ans.



Répartition des assistants de service social par âge



La carrière

⑤ Mode d'accès dans le corps des assistants de service social pour les agents en activité au 1^{er} mars 2011.

Le mode de recrutement le plus important est celui du concours externe (plus des deux tiers des effectifs, soit 68 %), suivi par le concours interne pour 12 % du total des recrutements.

	Assistants de service social	%
Concours externe	1850	68%
Concours interne	332	12%
Concours réservé (Loi Sapin)	8	0%
Emplois réservés (handicapé, militaire)	8	0%
Intégration	75	3%
Contractuel handicapé	2	0%
Détachement en vue d'intégration	444	16%
Détachement suite reclassement pour inaptitude physique	1	0%
Ensemble	2 720	100%

⑤ Quelle politique de recrutement depuis 2006 ?

Le ratio postes offerts/pourvus est faible avec 77 % en 2006, et 73 % en 2010. Le rendement de ce concours est l'un des plus faibles des BIATSS.

Malgré une augmentation du nombre de postes vacants depuis 2006, le nombre de postes offerts au concours reste constant.

	Offerts	Pourvus	%
2006	127	98	77%
2007	115	101	88%
2008	149	94	63%
2009	125	96	77%
2010	131	96	73%

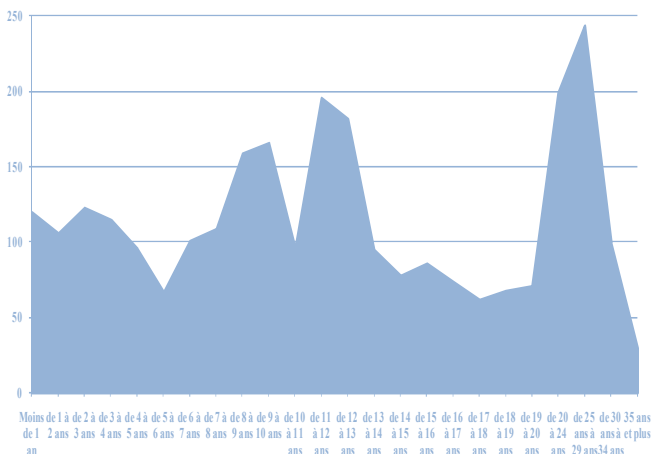
⑤ Un ratio promus-promouvables en augmentation depuis 2006

Afin d'améliorer l'attractivité des corps et des carrières composant la filière médico-sociale et particulièrement ceux des assistants de service social, les taux de promotion en assistant principal de service social ont été relevés de 5,5 % en 2006 à 11 % en 2011.

	Taux	Contingent
2006	5,50%	80
2007	5,50%	82
2008	7,50%	110
2009	9%	131
2010	10%	139
2011	11%	144

⑤ Une faible ancienneté dans le corps

Le corps des assistants de service social se caractérise par une ancienneté des agents dans le corps peu importante puisque 41 % des effectifs ont moins de 10 ans d'ancienneté et seulement 21 % des effectifs ont 20 ans d'ancienneté et plus. La classe des 25 à 29 ans représente 9 % des effectifs ; cependant les assistants de service social ne sont plus que 1 % à avoir une ancienneté dans le corps supérieure à 35 ans.



⑤ La rémunération

La rémunération mensuelle indiciaire brute moyenne du corps des assistants sociaux de service social est de 1 850 € par mois, celle des assistants principaux de service social est de 2 391 €. La moyenne globale des grades des deux corps s'établit à 2 036 € par mois.

Assistant de service social	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	308	17 114	81	1 386 198 €	1 426 €
2	317	17 614	114	2 007 954 €	1 468 €
3	336	18 669	152	2 837 739 €	1 556 €
4	352	19 558	144	2 816 403 €	1 630 €
5	375	20 836	165	3 437 992 €	1 736 €
6	397	22 059	336	7 411 726 €	1 838 €
7	420	23 337	324	7 561 081 €	1 945 €
8	446	24 781	203	5 030 608 €	2 065 €
9	468	26 004	140	3 640 521 €	2 167 €
10	500	27 782	124	3 444 937 €	2 315 €
S/total			1 783	39 575 158 €	1 850 €

Assistant principal de service social	indice majoré (I)	I* valeur point	effectifs	crédits correspondants à la rémunération indiciaire	rémunération principale indiciaire/agent
1	375	20 836		- €	- €
2	404	22 448	1	22 448 €	1 871 €
3	429	23 837	16	381 388 €	1 986 €
4	451	25 059	42	1 052 484 €	2 088 €
5	474	26 337	82	2 159 642 €	2 195 €
6	500	27 782	183	5 084 060 €	2 315 €
7	534	29 671	613	18 188 267 €	2 473 €
S/total			937	26 888 289 €	2 391 €
Ensemble			2 720	66 463 447 €	2 036 €

Elle varie respectivement de 1 426 € brute à 1 850 € brute par mois pour les assistants de service social et de 1871 € brute à 2391 € brute pour les assistants principaux de service social.

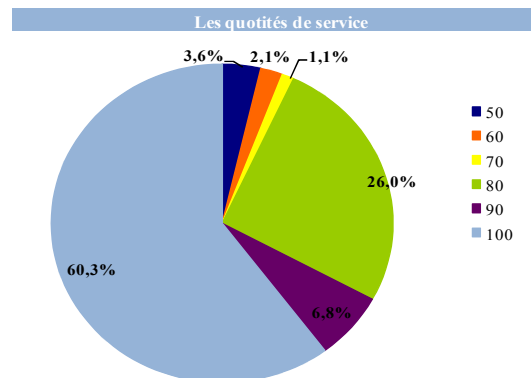
La vie des personnels

⑤ Une proportion d'agent à temps partiel particulièrement importante

Seuls 60,3 % des assistants de service social travaillent à temps plein (les autres personnels BIATSS travaillant à temps plein représentent 81 % des effectifs).

Ce sont surtout les femmes qui sont à temps partiel (41 %) et, lorsqu'elles le sont, c'est le plus souvent à 80 % (26,9 %). A titre de comparaison, les personnels BIATSS féminins ne sont que 13 % à travailler à 80 %.

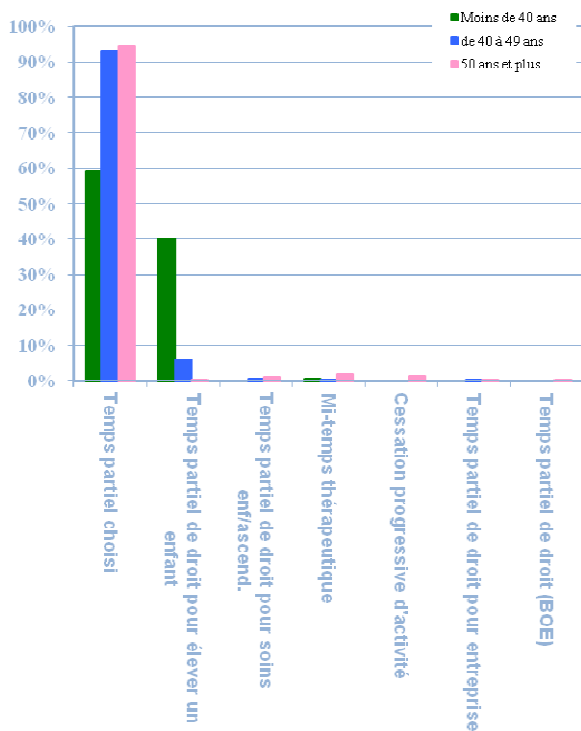
Ces proportions se rapprochent de celles des personnels infirmiers (20,4 % d'entre eux travaillent à 80 %).



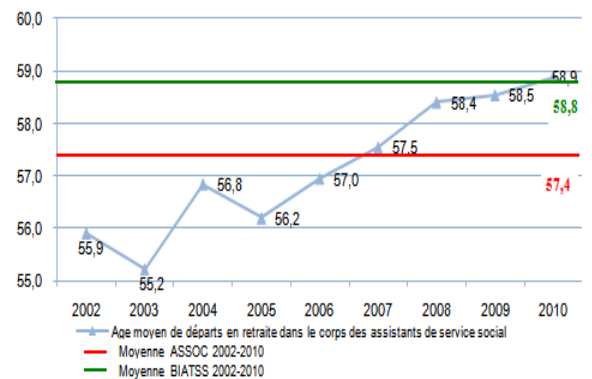
⑤ Répartition par tranches d'âges et modalités de service

La proportion des femmes travaillant à temps complet augmente avec l'âge. Dans la tranche d'âge des 40 à 49 ans, elles sont en nombre plus important à travailler à temps partiel qu'à temps complet.

Répartition par tranches d'âge



Age moyen des départs en retraite



⑤ Une évolution régulière des âges de départs en retraite depuis 2002 et à un âge moindre que pour les personnels BIATSS

C'est en 2003 que l'âge de départ est le plus bas (55,2 ans) pour remonter ensuite de manière quasi-régulière et atteindre 58,9 ans.

La moyenne d'âge de départ en retraite des BIATSS est plus élevée que celle des assistants de service social.

Les fins de fonction

⑤ La répartition des départs en fin de fonction entre 2002 et 2010

Répartition des départs en fin de fonctions entre 2002 et 2010

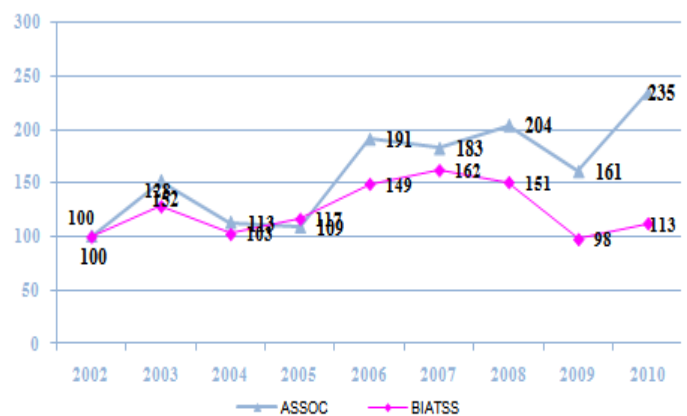
	Décès	Démission	Fin détachement	Radiation	Retraite	Révocation	Autres	Ensemble
2002	3	3	7		23		5	41
2003	3	2	19		35		4	63
2004	1		18	2	26		3	50
2005	2	1	23	1	25		2	54
2006	1		13	1	44		2	61
2007	4	2	11	1	42	1		61
2008	1	1	19		47		1	69
2009	4		20		37		3	64
2010	2	2	15		54		1	74
Total	21	11	145	5	333	1	21	537

On constate une augmentation globale des départs depuis 2002 ; ce sont les années 2008 et 2010 qui connaissent le plus grand nombre de départs.

⑤ Des âges de départ en retraite plus précoces pour les assistants de service social que pour les personnels BIATSS

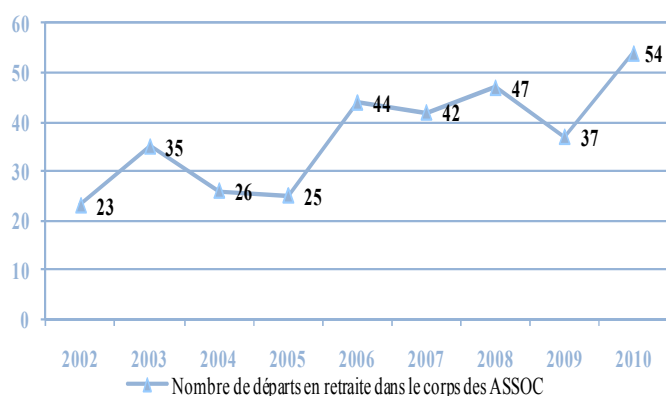
L'âge moyen de départ en retraite des assistants de service social de 2002 à 2010 est de 57,4 ans, celui des personnels BIATSS de 58,7 ans. Il tend à augmenter depuis les réformes des retraites de 2003 et 2010 qui ont entraîné une augmentation de la durée de cotisation.

Evolution des départs en retraite en base 100 (Réf. 2002)



On constate, sur la période 2002-2010 une augmentation des départs en retraite, plus importante que pour les personnels BIATSS, qui s'explique par la pyramide des âges. D'autre part, les nouvelles mesures découlant de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 relative à la retraite, et plus récemment par celles de novembre 2010, notamment l'allongement de la durée de cotisation, ont probablement engendré une légère augmentation des départs en 2003, et en 2010, en anticipant les conséquences de ces mesures.

Evolution des départs en retraite dans le corps des assistants de service social



⑤ Situation des agents dans leur grade et échelon lors des départs en retraite en 2010

Le plus grand nombre de départ à la retraite s'effectue pour 37,5 % des assistants de service social, aux 6^{ème} et 10^{ème} échelons et, pour 93,5 % des assistants principaux de service social, au 7^{ème} et dernier échelon.

Répartition par échelon en 2010

	05	06	07	08	09	10	
Assitant de service social	-	3	1	1	-	3	8
Pourcentage	-	37,5%	12,5%	12,5%	-	37,5%	100,0%
Assistant principal de service social	1	2	43	-	-	-	46
Pourcentage	2,2%	4,3%	93,5%	-	-	-	100,0%

Encadré – Sources et champs de l'étude

⑥ Les sources

Les données figurant dans cette étude sont issues de l'annuaire AGORA (système d'information des ressources humaines concernant principalement les personnels BIATSS) ; celui-ci résulte de la consolidation des bases de données académiques et de celle de l'administration centrale, **à la date du 1^{er} mars 2011**. Les données relatives aux autres personnels concernent les personnels BIATSS affectés au sein du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; en revanche, concernant les données relatives aux personnels non titulaires, il s'agit de BIATSS de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

⑥ Le champ

Dans cette étude, les agents recensés sont ceux qui répondent aux critères suivants :

- Concernant les personnels en fonction :

- Personnels titulaires ou stagiaires.
- qui occupent un emploi budgétaire dont l'imputation relève d'un programme du MEN.
- dont le support d'affectation est de type « principal » quel que soit l'emploi occupé.
- en position d'activité (congé longue durée (CLD) compris).

Ne sont pas pris en compte :

- Les personnels en position interruptive d'activité : détachement, disponibilité, congé parental,...
- Les contractuels (cependant un point particulier leur est consacré)
- Les agents en activité sans programme LOLF (sans support d'occupation).
- Les adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale (ATEC) pour ce qui concerne les données globales relatives aux personnels BIATSS.
- Les élèves de l'enseignement privé.

- Concernant les agents en fin de fonctions, sont pris en compte :

- Les personnels titulaires ou stagiaires, sans distinction de programme.
- qui étaient en position d'activité avant la fin de fonction.
- L'ensemble des motifs de sortie : cessation définitive de fonction (retraite, décès, démission, radiation), changement de corps, fin de stage (hors fin de stage pour changement de corps/grade).

⑥ Illustration du champ de l'étude (agent en fonction au MEN/MESR)

